Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Elus
Mesdames et Messieurs

La Direction de la P.JJ que je représente ici est particulièrement sensible à l'initiative qui vous avez prise pour organiser avec l'ensemble des partenaires concernés une journée de débats autour de la question de la réforme de la Protection de l'Enfance comme cela a été demandé par le gouvernement.

Depuis quelques temps la question de la Protection de l'Enfance est devenue une question préoccupante, plusieurs situations ont amené l'opinion publique à travers médias interposés à se poser des questions sur le fonctionnement de nos institutions ainsi que sur l'efficacité de notre système de Protection de l'Enfance.
Au-delà des situations exceptionnelles qui ont pu faire la une des journaux, c'est aussi chaque jour que sur l'ensemble du territoire national des enfants subissent des maltraitances, des violences physiques ou psychologiques ou encore se retrouvent au sein d'une famille dont les parents présentent des carences pour assurer l'éducation à laquelle ces enfants ont droit.

Mon souhait est qu' à l'issue de cette journée vous puissiez réellement aboutir à des propositions concrètes, pragmatiques voir audacieuses comme l'a souhaité le Ministre délégué à la sécurité sociale aux personnes âgées aux personnes handicapées et à la famille et en tous cas, donner des réponses émanant de gens de terrain qui côtoient quotidiennement les difficultés liées soient à la complexité des organisations mises en œuvre soient à l'absence de lisibilité dans le travail que chacun accompli auprès des familles en difficulté.

Il est vrai que le système actuel concernant la PE concerne de nombreux interlocuteurs et partenaires qui d'ailleurs sont représentées au sein de cette assemblée. C'est donc l'occasion pour chacun d'entre vous de vous exprimer, au sein des ateliers qui vous sont proposés.

Les thèmes qui ont été choisis reflètent bien les préoccupations qui entourent la question de la Protection de l'Enfance et balaient

l'ensemble des difficultés que chacun d'entre nous rencontrons pour accomplir au quotidien les taches d'aide, de soutien, de traitement, d'accompagnement, ou de décisions.

La volonté du gouvernement est de donner un souffle nouveau à la Protection de L'Enfance en modifiant la législation actuelle afin de rendre plus efficace notre système de protection. Indéniablement cette réforme législative devra aborder des passages incontournables tels que celui concernant l'exercice de la responsabilité parentale ou celles des compétences juridiques entre juge de affaires familiales et juge des enfants. Cependant au-delà des textes la question des pratiques reste également un sujet sur lequel on doit s'attarder et que l'on doit traiter de manière à obtenir un consensus autour de la bonne pratique en matière de protection de l'Enfance. Comme l'a dit le ministre « faire prévaloir l'intérêt, les droits et les besoins de l'enfant doit être une priorité et ce sont ces principes qui doivent rester au centre de notre dispositif de Protection de l'Enfance ».

Cette préoccupation de réforme de la Protection de l'Enfance n'est pas nouvelle, de nombreux rapports ont été commandés ou rédigés sur ce thème. Je ne citerai que quelques uns d'entre eux et des plus récents :

- Le rapport Louis de Broissia : Qui aborde notamment la question de l'AEMO et des interventions qui en découlent, tout en soulignant la nécessaire redéfinition de cette mesure.
- Le rapport Philippe Nogrix : qui sur un point particulier traite de la formation des personnels et du soutien accompagnement des équipes confrontées aux situations de maltraitance ;
- Le rapport Bloche/ Pecresse : qui traite en autre de la nécessaire réforme législative de la famille et des droits des enfants

Tous ces rapports ont un point de convergence celui de la nécessaire refonte du dispositif de Protection de l'Enfance afin d'arriver à une meilleure efficacité de l'ensemble des interventions que nous pouvons mettre en œuvre

L’Occasion nous donc donnée aux uns et aux autres de travailler cette question votre contribution aux propositions qui pourront être faites à l’issue de cette journée est essentielle. Elle participera à cette réforme que veut le gouvernement en matière de Protection de l’Enfance et aux conclusions qui pourront en être tirées.

Bon courage à toutes et à tous et bonne journée de travail.